

Préavis municipal N°18 – 2010
sollicitant un crédit de CHF 457'000.-- pour les remplacements et compléments d'équipements de diverses places de jeux, dont le réaménagement complet de celles de la Vallombreuse et de la Rochelle/Grand-Pré, et répondant partiellement à la motion M 5-2005 de Monsieur le Conseiller Bertrand Henzelin «Demandant l'inventaire des espaces de jeux destinés aux enfants dans la commune ainsi qu'une étude des besoins»

Au Conseil communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 2 novembre 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis, la Municipalité demande à votre Conseil d'adopter un crédit destiné au réaménagement complet des places de jeux de la Vallombreuse et de la Rochelle/Grand-Pré, ainsi que divers remplacements et compléments d'équipements pour plusieurs autres places de jeux.

1. PRÉAMBULE

Les places de jeux constituent, en milieu urbain, un terrain de jeu très apprécié des enfants.

Tout au long de l'année, le service des Travaux s'occupe de l'entretien courant de l'ensemble de ces places afin de garantir la sécurité de ses utilisateurs, par exemple la stabilité des tours à grimper, l'état des suspentes des balançoires, etc.

Une inspection détaillée a cependant récemment mis en évidence le vieillissement de plusieurs équipements. Parallèlement à la remise à niveau des jeux, est également apparue l'opportunité de réaliser divers aménagements complémentaires afin de tirer un meilleur parti de l'espace à disposition. En outre, la mise en place de bancs supplémentaires et quelques aménagements paysagers rendront les places de jeux plus conviviales et plus confortables pour les personnes accompagnant des enfants.

Il convient enfin de relever ici que les aménagements proposés s'inscrivent dans l'esprit de la motion déposée par le Conseiller B. Henzelin, en particulier avec la réalisation d'une nouvelle place de jeux à proximité du bâtiment administratif du Château.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Les aménagements proposés sont détaillés ci-après par place de jeux (plans annexés pour les places de jeux principales A à D).

A. Place de jeux de la Vallombreuse

Contrairement aux autres places de jeux prilléranes, celle de la Vallombreuse est complètement hors normes de sécurité et présente un réel danger pour ses utilisateurs : absence de sol absorbant, éléments saillants en béton, zones de dégagement non respectées, dégradation avancée des éléments en bois (bordures du bac à sable en particulier), etc.

Il est ainsi proposé de démolir complètement cette place pour en reconstruire une conviviale et répondant aux dernières normes de sécurité.

Le plan annexé illustre l'aménagement envisagé aussi bien concernant les jeux, que les accès, ainsi que les zones destinées à accueillir les accompagnants des enfants. Par rapport à l'actuelle, le niveau de la future place sera revu afin non seulement d'en faciliter l'accès mais aussi pour offrir une aire de jeux plane aux enfants qui la fréquenteront.

B. Place de jeux de la Rochelle/Grand-Pré

Compte tenu du vaste espace à disposition, il est proposé en ce lieu de créer un endroit plus convivial par l'installation d'une pergola à l'emplacement actuel de la tour à grimper Bimbo.

Pour éviter une « mauvaise » utilisation de cet espace, en particulier en soirée, c'est une pergola qui a été envisagée en lieu et place d'un couvert. La présence des murs actuels en pierre se mariera de surcroît parfaitement avec la pergola en bois et donnera un aspect élégant à cet aménagement.

Compte tenu de l'état de vieillissement avancé de la tour à grimper actuelle (qui a aussi subi plusieurs assauts de quelques vandales au fil du temps), il est proposé d'en installer une nouvelle. En outre, un nouveau sol amortisseur coulé sera installé en lieu et place des actuels copeaux de bois dont l'utilisation présente plusieurs inconvénients : humidité persistante en profondeur conduisant au pourrissement des jeux, possibles problèmes d'hygiène liés aux chats et chiens.

C. Place de jeux du Château

Dans l'attente du réaménagement complet du centre de Prilly (nouvelle place du Marché, résultats du concours d'idées pour le Pré-Bournoud, déviation de la route du Chasseur), il semblait opportun de réaliser une place de jeux près du nouveau bâtiment de l'Administration communale. Cet aménagement a été pensé dans l'idée qu'il puisse être déplacé et complété dans un horizon à court/moyen terme lorsque l'aménagement définitif du centre sera connu et validé.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un sol amortisseur non pas coulé mais avec des dalles classiques (coût de 12'000.- frs environ sur les 36'000.- frs du génie civil, cf. tableau de la page 4) qui pourra être récupéré et réutilisé ultérieurement.

En outre, cette place de jeux « meublera » aussi le vaste espace à disposition autour du nouveau bâtiment de l'Administration.

D. Place de jeux de Jolimont

A cet endroit, nous proposons de réaffecter notamment les surfaces inutilisées que représentent l'actuel parc à vélos, ainsi que l'ancienne fosse pour le saut en longueur, utilisée aujourd'hui par les chiens et chats du quartier.

Outre le remplacement de l'ensemble Bimbo, un aménagement convivial (végétation, bancs) cachera l'ECO-Point à déchets, installé à l'été 2010.

Les parents, surveillant leurs enfants s'amusant sur la place de jeux ou attendant leurs enfants à la sortie du collège de Jolimont, auront à leur disposition un espace convivial et de qualité.

Parallèlement au réaménagement de la place de jeux, nous profiterons de l'occasion pour créer quelques places deux-roues facilement accessibles pour répondre à une demande en la matière.

E. Places de jeux des jardins familiaux

A l'intérieur des jardins familiaux se trouvent deux mini-places de jeux qui n'en ont plus que le nom. Les jeux ont dû être démontés cet été en raison de leur vétusté et du risque d'accident qu'ils représentaient pour leurs utilisateurs.

L'espace à disposition étant très restreint, il ne sera malheureusement pas possible d'y réinstaller une balançoire. Dès lors, nous proposons de réinstaller une balançoire à bascule (« tape-cul ») et un petit arbre à grimper rotatif.

F. Place de jeux de la Suetta

Sur cette place de jeux, il est prévu de remplacer la tour à grimper (ancienne), ainsi que la combinaison à grimper qui a été vandalisée durant cet été et que le service des Travaux n'a pas pu « sauver » compte tenu de son ancienneté.

Comme à la Rochelle/Grand-Pré, un nouveau sol amortisseur sera installé au pied de la tour à grimper. Ce travail sera exécuté par les employés des Travaux et le montant nécessaire a été inscrit au budget 2011 du service.

G. Place de jeux du Chasseur

Les jeux de cette place sont extrêmement anciens et le sol amortisseur est totalement hors norme.

Il est donc prévu d'installer une nouvelle balançoire double et un petit arbre rotatif à grimper et de réaliser un sol coulé amortisseur.

H. Rampe d'accès à la place de jeux de Sous-Mont

Parallèlement au réaménagement des places citées ci-dessus, il est impératif de réaménager la rampe d'accès de la place de jeux de Sous-Mont. En effet, l'accès pour l'entretien de cette place se fait actuellement en passant derrière le pavillon de Sous-Mont via une rampe en terre en forte pente. Au fil du temps, le revêtement en béton mis en place à l'époque s'est désagrégé progressivement.

Un accident s'est du reste produit à l'automne 2009 lorsque le tracteur des Travaux a glissé à la descente. La situation s'est encore dégradée depuis lors et actuellement nous n'arrivons plus à accéder à cette place. Cette situation complique fortement l'entretien (tonte) de cette place en impliquant de nombreux portages manuels pour évacuer les déchets de tonte et de taille des arbres et arbustes.

Il est donc prévu de réaliser une nouvelle rampe d'accès en grilles gazon béton. Ce choix a été dicté par plusieurs impératifs : garantir un accès en toute sécurité pour les véhicules des Travaux, éviter de créer une « rampe de lancement » pour les utilisateurs de skate/rollers/trottinettes, ne pas créer de surface étanche conséquente dans cet espace vert.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le tableau ci-après détaille les coûts des travaux par nature (génie civil, jeux, mobilier et végétation) et par place de jeux.

Le génie civil comprend également la fourniture et la pose de revêtement absorbant sous les jeux.

Le mobilier se rapporte aux bancs, tables-bancs pour pique-nique, corbeilles à déchets ludiques pour les enfants, clôtures en bois.

	Génie civil	Jeux	Mobilier	Végétation	Total/place
Vallombreuse	98'000.--	12'000.--	10'000.--	5'000.--	125'000.--
Rochelle/Grand-Pré	36'000.--	13'000.--	33'000.--	6'000.--	88'000.--
Château	36'000.--	22'000.--	5'000.--	1'000.--	64'000.--
Jolimont	30'000.--	10'000.--	6'000.--	4'000.--	50'000.--
Suettaz	-	11'000.--	3'000.--	-	14'000.--
Chasseur	22'000.--	8'000.--	1'000.--	-	31'000.--
Jardins familiaux	19'000.--	6'000.--	-	-	25'000.--
Rampe accès Sous-Mont	20'000.--	-	-	-	20'000.--
<i>Total/nature des travaux</i>	<i>261'000.--</i>	<i>82'000.--</i>	<i>58'000.--</i>	<i>16'000.--</i>	<i>417'000.--</i>
Divers, imprévus	40'000.--				
TOTAL GENERAL	457'000.--				

Pour le génie civil, cinq entreprises ont été contactées afin de soumettre une offre pour les travaux à réaliser. Après les vérifications d'usage, c'est l'offre la plus avantageuse qui a été retenue.

Les montants indiqués ci-dessus tiennent également déjà compte du taux de TVA à 8.0 % puisque les travaux seront réalisés en 2011.

4. INCIDENCE FINANCIÈRE

La dépense de CHF 457'000.-- sera financée par la trésorerie courante. Cette dépense sera amortie sur 10 ans au maximum. La charge financière, calculée au taux de 4.0 %, sera de CHF 55'000.-- par an.

Après l'acceptation de ce préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissements votée depuis le début de la législature (2006 – 2011) se montera à CHF 25'319'000.--.

La charge d'amortissement pour les budgets futurs s'élèvera à CHF 3'300'700.--.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prilly

- ayant eu connaissance du préavis n°18 - 2010,
- après avoir entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

d é c i d e

- d'octroyer un crédit de CHF 457'000.-- destiné aux remplacements et compléments d'équipements de diverses places de jeux, dont le réaménagement complet de celles de la Vallombreuse et de la Rochelle/Grand-Pré, et répondant partiellement à la motion M 5-2005 de Monsieur le Conseiller Bertrand Henzelin «Demandant l'inventaire des espaces de jeux destinés aux enfants dans la commune ainsi qu'une étude des besoins»,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillieron

J. Mojonnet

Annexes : plans des places de jeux Vallombreuse, Rochelle/Grand-Pré, Château et Jolimont

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Michel Pellegrinelli

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2010.